

dont il connoît toute l'importance.

" Elle a vû par la liste que les Srs de Beauh. et Hocq. ont envoyé des personnes qui ont suivi les leçons de droit du procureur général du conseil Supieur qu'il n'y a que les S'rs Guillemmin et le Sr. Cugnet fils sur lesquels on puisse avoir des Vues pour remplir les places de conseiller. Comme il est cependant important d'exciter leur émulation et que S. M. pense toujours qu'il n'est pas de moyen plus propre pour cela que de leur donner la préférence pour ces places lorsqu'ils en seront jugés capables. Elle n'est encore déterminée a ne pas pourvoir cette année a celle qui vaque, et puisque les Srs. de Beauharnois et Hocquart ont estimé qu'avant de proposer le s. de Guillemmin, il convenoit de luy faire faire les fonctions d'assesseur, elle a approuvée qu'il luy en ayent donné la Commission ; et elle attendra qu'ils rendent compte de la manière dont il s'en aquitera " (26).

MM. de Beauharnois et Hocquart, forts de l'approbation du ministre, donnèrent, le 20 septembre 1741, une commission de conseiller assesseur au jeune Guillimin. Il fut reçu le 20 novembre 1741.

M. de Beauharnois, cependant, tenait à la nomination de M. de Saint-Simon au Conseil Supérieur. Le 24 septembre 1741, il revenait à la charge auprès du ministre :

" Je scay, monseigneur, écrivait-il, que vous avés estimé dès l'année dernière la place du feu sr Guillemmin pour être occupée par les Sujets qui se sont adonnés à l'étude des leçons de droit, mais Monseigneur, permettés moy d'avoir l'honneur de vous représenter que votre intention n'étoit que dans le cas qu'ils fussent capables de remplir ces places, je ne trouve pas que le sr Guillemmin fils, auquel nous avons accordé une commission d'assesseur, soit suffisamment instruit, d'ailleurs il n'a pas plus de 27 à 28 ans, et paroît bien jeune pour son âge, je vous supplie, monseigneur, d'être persuadé que nuls motifs de prédilection ne me font parler ny agir, et même je puis vous assurer que j'aime la famille du sr Guillemmin, et que j'ay toujours cherché les